



Respect
Intégrité
Excellence
Leadership

Sécurité industrielle

Secteur de la sécurité
industrielle
Bulletin 4 –
Printemps/été 2011



Canada

Nouvelle adresse courriel pour les demandes de permis de visite (DPV)

Dans le cadre de l'amélioration des services aux clients qui est en cours, la Direction de la sécurité industrielle internationale (DSII) acceptera désormais les DPV par courriel. Toutes les demandes par courriel DOIVENT être envoyées à l'adresse suivante : ssivisites.issvisits@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Les DPV peuvent toujours être envoyées par télécopieur ou par la poste, à l'attention de Visites et contrôle des documents, de la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale. Pour obtenir les coordonnées, veuillez consulter la page Contactez-nous du Secteur de la sécurité industrielle (SSI) à l'adresse suivante : <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/cn-cu-fra.html>.

Toute DPV envoyée par télécopieur ou par la poste doit être signée par l'agent de sécurité d'entreprise (ASE) ou par l'agent remplaçant de sécurité d'entreprise (ARSE) dans la case 10 de la DPV. Un courriel de l'ASE ou de l'ARSE sera accepté comme étant une signature numérique en l'absence d'une signature réelle dans la case 10 de la DPV, en autant que l'adresse courriel correspond à celle qui est consignée dans la base de données du Programme de la sécurité industrielle (PSI). Si vous devez ajouter ou mettre à jour vos coordonnées dans la base de données du PSI, veuillez contacter le centre d'appels du SSI.

La DSII ne peut pas garantir qu'une DPV sera traitée dans les délais prévus si elle est envoyée directement à un agent des visites.

Entrepreneurs intégrés (EI)

Au moment de la présentation d'une DPV pour un EI, l'ASE doit s'assurer que l'entrepreneur :

- détient une autorisation valide de niveau SECRET;
- est un citoyen canadien;
- est inscrit au Programme des marchandises contrôlées (PMC) ou a été évalué de manière appropriée sur le plan de la sécurité par une personne inscrite;
- a inscrit visiblement sur le formulaire de DPV les initiales EI, le numéro de certificat du PMC et la date d'expiration à côté de « demande de permis de visite ».

Pour de plus amples informations sur les EI, veuillez consulter le bulletin Automne 2010 à l'adresse suivante : <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/bulletins/automne-fall-2010-fra.html>.

Programme mixte d'agrément (PMA) Etats-Unis/Canada

Le PMA est un programme international du SSI qui facilite l'accès transfrontalier de l'industrie canadienne aux données techniques militaires essentielles non classifiées et contrôlées.

Le PMA apporte une valeur unique aux entreprises canadiennes faisant affaire avec le département de la Défense (DoD) des États-Unis ou avec un entrepreneur principal du DoD, en établissant leur admissibilité à l'accès à des données techniques militaires essentielles non classifiées dans le cadre d'un contrat ou d'activités précédant à l'attribution d'un contrat associés à une demande du DoD.

Pour s'inscrire au PMA, une entreprise doit remplir le formulaire 2345 — Military Critical Technical Data Agreement du DoD, qui est accessible sur le site Web du PMA à l'adresse suivante : <http://www.logisticsinformationservice.dla.mil/jcp/>. Les entreprises devraient porter une attention particulière à l'article 6 des *instructions précises* lorsqu'ils remplissent le formulaire.

Vous pouvez joindre le Bureau mixte d'agrément directement au 1-800-352-5372, ou par courriel à jcp-admin@dla.mil. Le représentant canadien du PMA peut être joint directement par téléphone au 269-961-7431.

Pour obtenir de plus amples informations sur les occasions du DoD, veuillez consulter le site Web des Federal Business Opportunities à l'adresse suivante : <https://www.fbo.gov/>.

ACTIVITÉS À VENIR

Exposition DEFSEC 2011 (Canadian Defence Security and Aerospace Exhibition Atlantic)

Halifax (Nouvelle-Écosse) – Centre Cunard,
Du 7 au 9 septembre 2011
www.defsecatlantic.ca

Conférence de la sécurité industrielle canadienne 2011

Gatineau (Québec) – Hilton Lac-Leamy,
Du 28 au 30 novembre 2011
<https://www.can-is.com>